

AIDE RÉGIONALE À LA DEMI-PENSION POUR LES ÉLÈVES DES LYCÉES PRIVÉS

Afin de favoriser les conditions d'études des lycéens franciliens, la Région Île-de-France propose une aide à la restauration scolaire au profit des familles des élèves demi-pensionnaires scolarisés dans un établissement privé associé à l'État par contrat avec le ministère de l'Éducation nationale.

Qui peut en bénéficier ?

Les familles des élèves demi-pensionnaires dont le quotient familial annuel est inférieur à 10 140 €.

Quel est le montant de l'aide régionale à la demi-pension ?

L'aide régionale est calculée en fonction du quotient familial annuel, sur la base d'un barème comportant 5 tranches.

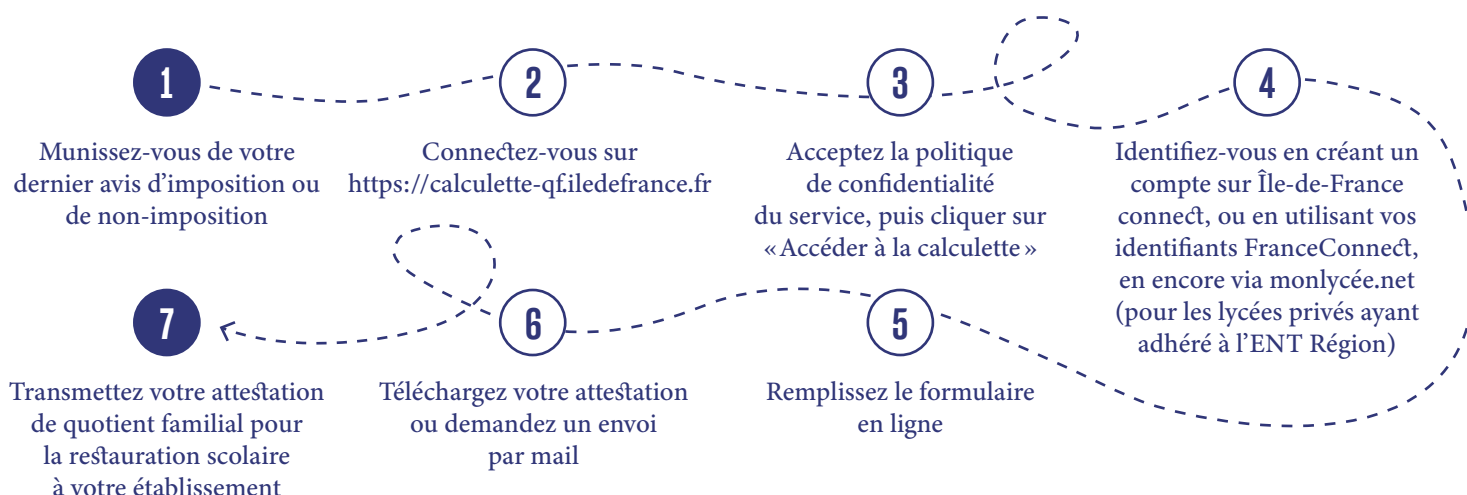
Tranches	Quotients familiaux annuels	Montant annuel de l'aide régionale
A	A < 3 125 €	260 €
B	B < 4 650 €	208 €
C	C < 7 050 €	155 €
D	D < 9 390 €	131 €
E	E < 10 140 €	106 €
F	F ≥ 10 140 €	0 €

Au titre de l'année scolaire 2026-2027, le revenu pris en compte pour le calcul du quotient familial annuel correspond au **revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition** ou non-imposition, divisé par le nombre de parts fiscales du foyer.

Comment bénéficier de l'aide ?

Pour bénéficier de l'aide régionale à la demi-pension, **vous devez transmettre à votre établissement scolaire une attestation de quotient familial pour la restauration scolaire**, téléchargeable sur le site : <https://calculateur-qf.iledefrance.fr>

Comment télécharger son attestation :



L'aide régionale est versée à l'établissement de votre enfant ; il la déduira du montant de votre facture de restauration.



En cas de difficultés liées à un changement de situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez vous adresser au service intendance de votre lycée.

Besoin d'aide ?



Contactez la plateforme téléphonique (numéro vert gratuit) du 13 avril au 11 juillet 2026 puis du 24 août au 10 octobre 2026.
 lundi 8h30 - 18h / mardi, mercredi, jeudi 8h30 - 19h
 vendredi 8h30 - 17h / Samedi 9h - 12h
 ou envoyez un courriel à Info.qf.restauration@iledefrance.fr